

Les accouchements à domicile en Hongrie

Par [JFB](#) le lun 03/12/2007 - 11:07

Un bébé est mort en septembre au cours d'un accouchement programmé à domicile et un autre s'est trouvé en danger de mort en octobre. Ces incidents ont soulevé un débat entre professionnels et le ministère de la santé qui projette de mettre en vigueur dès janvier prochain de nouveaux règlements concernant cette pratique.

En Hongrie, le nombre de demandes d'accouchement à domicile est en augmentation. Le ministère de la santé a donc décidé de fixer les conditions sous lesquelles les femmes pourront accoucher hors des hôpitaux.

Bien que les responsables des services sanitaires soient partagés, ils sont unanimes sur la nécessité d'une réglementation immédiate. En effet, à l'heure actuelle aucun article de loi ne saurait interdire l'accouchement à domicile en cas de nécessité absolue. Pourtant, des contraintes existent: la détermination du groupe sanguin du bébé n'est dans ce cas pas gratuite, quant aux démarches nécessaires pour l'établissement du registre de naissance, elles demandent beaucoup plus de temps que si l'accouchement avait eu lieu à l'hôpital.

Un collège réunissant des gynéologues obstétriciens s'est récemment formellement opposé à l'accouchement à domicile, affirmant que les complications éventuelles étaient imprévisibles et que la présence d'un médecin spécialiste ainsi que le cadre hospitalier étaient nécessaires pour des raisons de sécurité. Si ces conditions ne sont pas assurées, la vie de la mère et du bébé peuvent être mises en danger. Ce collège a tout de même décidé d'épauler le ministère pour légiférer car la réglementation juridique est défectueuse au point que, même dans les cas de grossesses à risque, l'accouchement à domicile est permis. En attendant, le collège conseille aux femmes enceintes d'accoucher à l'hôpital.

Selon les textes préalables, seuls les médecins spécialistes ou les sages-femmes ayant une pratique de plus de dix ans pourraient pratiquer des accouchements à domicile, ou dans une maison de naissance, et les spécialistes devraient rester aux

côtés de la femme tout au long de l'accouchement. De plus, un pédiatre et un néonatalogiste devraient également être disponibles. Dès que les premiers signes de l'accouchement se manifestent, le spécialiste aurait à en avertir l'hôpital le plus proche où les conditions techniques et de personnel adéquates seraient ainsi assurées pour faire face à toute complication éventuelle. Par ailleurs, le lieu de l'accouchement devra également satisfaire des conditions d'hygiène optimales. Celles-ci restent toutefois à définir. En revanche, l'accouchement à domicile serait interdit aux femmes ayant déjà eu une césarienne, enceintes de jumeaux, ou encore si la taille du bébé est trop importante, sans oublier le cas où l'enfant se présenterait par le siège. Ágnes Horváth, la ministre de la santé, a souligné, dans l'hebdomadaire HVG, que le but n'est pas de priver les mères de la possibilité de choisir l'endroit de leur accouchement, mais uniquement de fixer les conditions qui le permettent en toute sécurité. Dans ce cas, il est probable que la prise en charge par les assurances sociales sera étendue aux accouchements à domicile.

Ce système marche très bien en Europe occidentale : dans certains pays (par exemple aux Pays-Bas où un tiers des accouchements se déroule hors des hôpitaux), l'accouchement à domicile est explicitement proposé par la sécurité sociale car il s'est révélé financièrement plus avantageux que s'il se déroulait à l'hôpital. Cette opi-nion est partagée par la sage-femme Ágnes Geréb, qui a participé à l'accouchement pendant lequel le bébé est mort en septembre. Selon elle, même avec une aide médicale, l'accouchement à domicile coûte beaucoup moins cher, mais elle reconnaît en même temps qu'il est nécessaire de pratiquer les accouchements risqués à l'hôpital. A la suite de cet incident, il lui a été interdit de pratiquer sa profession.

Tímea Ocskai

- 4 vues

Catégorie

Agenda Culturel